

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :
Election complémentaire d'un juge au Tribunal neutre - Législature 2012-2017

Préambule

La base légale du Tribunal neutre est la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV). Cette loi prévoit, en effet, que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (art. 2 al. 1 lettre b LOJV). Le Tribunal neutre est composé de cinq juges et de deux juges suppléants qui sont nommés au début de chaque législature pour une durée de cinq ans (art. 86 al. 1 LOJV). En cas de démission de l'un de ses membres, la procédure d'élection des juges cantonaux et de leurs suppléants est applicable (art. 86 al. 1 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre, faisant suite à la démission de Madame Antonella Cereghetti, annoncée pour le 30 juin 2015.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi matin 21 mai 2015, à la Salle du Sénat, au Palais de Rumine, à Lausanne, pour traiter de son préavis à l'élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre. La Commission était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech, Gloria Capt et Jessica Jaccoud ; MM. Jérôme Christen, Laurent Miéville et Jacques Perrin. Mme Fabienne Despot et M. Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président) étaient excusés. En sus, la Commission de présentation était également accompagnée dans ses auditions et réflexions par deux de ses quatre experts indépendants : MM. Louis Gaillard et Jean-Jacques Schwaab. MM. Philippe Reymond et Philippe Richard étaient également excusés pour cette séance.

M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 27 mars 2015 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 25 avril 2015, une seule personne avait déposé son dossier de candidature.

La Commission de présentation a entendu le candidat selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique. Les thèmes suivants ont été abordés : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. Le temps d'audition a avoisiné les 30 minutes. Cette audition a permis de cerner la personnalité du candidat, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin.

Le candidat, entendu par la commission, est :

- Alain THEVENAZ, actuel juge suppléant au Tribunal neutre

Préavis de la Commission de présentation

A l'issue de l'audition, les experts ont rendu, à l'unanimité, un préavis positif à l'égard du candidat. De manière générale, les experts ont souligné une qualité indéniable dans le parcours du candidat. De plus, il possède de belles qualités personnelles et une vision éclairée et pondérée du TN qu'il pratique déjà.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré à leur tour. A l'unanimité, ils ont émis un préavis positif sur cette candidature en soulignant ses indéniables compétences juridiques et personnelles qu'il met déjà au service du Tribunal neutre.

Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement et à l'unanimité l'élection de Monsieur Alain Thévenaz comme juge au Tribunal neutre pour la durée restante de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Chésereux, le 26 mai 2015

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Le dossier du candidat est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Il sera aussi disponible sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.